



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
MRC de La Nouvelle-Beauce
Le 15 août 2017

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 15 août 2017, à 19 heures, à la salle Pierre-Maurice-Vachon du Centre administratif régional de la Nouvelle-Beauce, situé au 700, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie, où les maires suivants étaient présents, sous la présidence de M. Richard Lehoux, maire de la municipalité de Saint-Elzéar et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, laquelle séance a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 156 et suivants du Code municipal :

<i>François Barret</i>	<i>Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon</i>
<i>Hugo Berthiaume</i>	<i>Municipalité de Saint-Elzéar</i>
<i>Réal Bisson</i>	<i>Municipalité de Vallée-Jonction</i>
<i>Daniel Blais, substitut</i>	<i>Municipalité de Saint-Isidore</i>
<i>Michel Duval</i>	<i>Municipalité de Sainte-Hénédine</i>
<i>Adrienne Gagné</i>	<i>Municipalité de Sainte-Marguerite</i>
<i>André Gagnon</i>	<i>Municipalité de Saint-Bernard</i>
<i>Clément Marcoux</i>	<i>Municipalité de Scott</i>
<i>Jean-Marie Pouliot</i>	<i>Municipalité de Saints-Anges</i>
<i>Jacques Soucy</i>	<i>Municipalité de Frampton</i>
<i>Gaétan Vachon</i>	<i>Ville de Sainte-Marie</i>

Formant le corps complet de ce conseil, malgré l'absence motivée de M. Réal Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Isidore.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, est également présent.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le préfet demande un moment de réflexion. Il procède à l'ouverture de la séance après la constatation du quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à la suite d'une invitation faite par le préfet, M. Richard Lehoux, en date du 21 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'ordre du jour tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Avec le consentement unanime de tous les membres, il est donc établi comme suit :

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum*
- 2. Adoption de l'ordre du jour*

13974-08-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

3. Adoption du règlement n° 378-08-2017 – Règlement d'emprunt pour des travaux de modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

3. Adoption du règlement n° 378-08-2017 – Règlement d'emprunt pour des travaux de modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce doit procéder à des travaux de modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce, et ce, pour un montant de 2 000 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce doit prévoir des frais d'honoraires professionnels, d'experts-conseils et d'entrepreneurs généraux pour la préparation des plans et devis, la surveillance de bureau et de chantier ainsi que les travaux de modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation et divers autres travaux au Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que ces travaux sont estimés, avant exécution, aux montants suivants :

<i>Estimé du coût d'honoraires professionnels pour l'ensemble des travaux taxes incluses (annexe A du règlement)</i>	200 000 \$
<i>Estimé des coûts de l'ensemble des travaux de modernisation de la station de traitement du lixiviat et divers travaux connexes taxes incluses (annexe B du règlement)</i>	1 735 000 \$
<i>Estimé des coûts de laboratoire de sol et autres taxes incluses</i>	25 000 \$
<i>Estimé des coûts de frais contingents taxes incluses</i>	40 000 \$
TOTAL	2 000 000 \$

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce n'a pas les fonds disponibles pour payer les dépenses ci-dessus et doit le faire par règlement d'emprunt;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé pour ce règlement par M. André Gagnon, maire de la municipalité de Saint-Bernard lors de la séance régulière du 15 août 2017;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture a été faite.

ATTENDU que ce règlement a également été précédé d'un avis de présentation donné par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 18 juillet 2017 et transmis par courrier recommandé à tous les membres du présent conseil;



No de résolution
ou annotation

13975-08-2017

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que le préfet a mentionné l'objet du règlement, sa portée et son coût;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugo Berthiaume, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Qu'un règlement portant le numéro 378-08-2017 soit adopté et décrété pour ledit règlement ce qui suit :

(Le contenu du règlement et ses annexes sont inscrits au livre des règlements).

4. Période de questions

Aucune question.

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée.

Richard Lehoux
Préfet

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA NOUVELLE-BEAUCE

No de résolution
ou annotation

A large rectangular area defined by a black border, which is currently empty except for a diagonal line from the bottom-left to the top-right corner. In the center of this area, there are handwritten initials "G.H." and a stylized blue signature "Z".